



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 12 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/05 de la Municipalité du 27 février 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs » ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi douze avril deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :